TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2023
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 79 et son article 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints Administratifs territoriaux,

Vu la délibération en date du 23 mars 2017 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique

Vu les lignes directives de gestion de la Collectivité fixées avis du Comité technique

Vu la liste des agents promouvables établie en date du 4 juillet 2023 1 agent promouvable, dont 0 femme (0 %) et 1 homme (soit 100 %)

ARRETE

ARTICLE 1er : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2023, le fonctionnaire suivant :

1 - M. Stéphane BOUIN

Soit 1 homme soit 100% et 0 femme soit 0 %

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux fonctionnaires concernés.

Fait à Machecoul Saint-Même, le 31 octobre 2023
Le Maire
Laurent ROBIN

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 2/11/23
Signature de l'agent :